

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a prononcé la limitation volontaire du droit d'exercice de l'ingénieur Daniel Gareau (membre no 39293) dans le domaine de l'électricité du bâtiment, sauf en ce qui concerne les projets destinés à une usage principal tel que les établissements d'affaires, commerciaux, universitaires et institutionnels qui n'impliquent que des installations de distribution électriques n'excédant pas 400 A à 600 V et/ou comportant des transformateurs n'excédant pas 150kVa. L'ingénieur Daniel Gareau pourra faire des mesurages, des tracés, inspection et surveiller des travaux.

L'ingénieur Gareau dont le domicile professionnel est situé à Montréal, s'est engagé à ne plus exercer dans ce domaine le 11 février 2013. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

